
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
désignation de professeurs auprès du Service de l'Enseignement à
Distance**

A.Gt 22-06-2009

M.B. 24-09-2009

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 18 décembre 1984 organisant l'Enseignement à Distance de la Communauté française;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1984 portant création de cours à distance;

Vu l'avis favorable de l'Inspection de l'Enseignement à Distance,

Arrête :

Article 1^{er}. - Les professeurs identifiés ci-après sont désignés à l'Enseignement à Distance pour un terme de deux ans prenant cours le 1^{er} septembre 2009 :

- Mme Marie-Annick Danze, AESS en Sociologie;
- Mme Danielle De Craecker, Institutrice primaire;
- Mme Ann-Katherine Michaux, AESS en Histoire;
- M. Jean-Philippe Muller, Instituteur primaire;
- Mme Marie-Claire Piscaglia, AESI Langue maternelle-Histoire;
- Mme Chantal Stouffs, AESS Sciences de l'Education;
- Mme Marise Vanderwalle, AESI Langues modernes.

Article 2. - Le Ministre de l'Enseignement obligatoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 22 juin 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

C. DUPONT